



Assemblée générale

Distr. générale
13 mars 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-deuxième session

Point 126 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a été établie par la résolution 968 (1994) du Conseil de sécurité, en date du 16 décembre 1994; son mandat a été prorogé et élargi par la résolution 1138 (1997) du Conseil, en date du 14 novembre 1997.

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses de la MONUT pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, qui s'élèvent à un montant brut de 22 282 100 dollars (montant net : 20 998 100 dollars). L'enveloppe budgétaire prévue doit permettre de financer le fonctionnement de la Mission, compte tenu de l'élargissement de son mandat, ce qui explique l'augmentation de 34 % du montant brut des dépenses prévues par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice précédent.

L'effectif prévu se compose de 120 observateurs militaires, 2 policiers civils, 68 fonctionnaires internationaux et 143 agents locaux.

Comme il est indiqué au paragraphe 20 du présent rapport, l'Assemblée générale devra notamment décider d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 22 282 100 dollars (montant net : 20 998 100 dollars) pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et de le mettre en recouvrement auprès des États Membres, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–6	3
II. Mandat politique	7	4
III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution	8–12	4
IV. Administration financière	13–20	5
A. Exercice budgétaire	13	5
B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 16 décembre 1994 au 30 juin 1998	14	5
C. État des contributions	15	5
D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale	16–17	5
E. Application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies	18–20	6
V. Remboursement des États qui fournissent des contingents	21	7
VI. Signature de l'Accord sur le statut de la Mission	22	7
VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999	23–27	7
VIII. Effectifs nécessaires	28	8
IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	29	9
X. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session	30	9
 Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999		11
II. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 : explications complémentaires		16
A. Coûts et ratios propres à la Mission		16
B. Dépenses prévues non renouvelables		20
C. Explications complémentaires		22
III. Organigramme		31
IV. Tableau des effectifs actuels et proposés		32
V. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 16 décembre 1994 au 30 juin 1998		36
VI. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		37

I. Introduction

1. La Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) a été établie par le Conseil de sécurité, dans sa résolution 968 (1994) du 16 décembre 1994, pour une période d'une durée maximum de six mois, étant entendu qu'elle ne se poursuivrait après le 6 février 1995 que si les parties décidaient de reconduire l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays pendant la durée des pourparlers, en date du 17 septembre 1994 (S/1994/1102, annexe I) et qu'elles demeureraient attachées à un cessez-le-feu effectif, à la réconciliation nationale et à la promotion de la démocratie.

2. Le Conseil de sécurité a par la suite prorogé le mandat de la MONUT dans diverses résolutions. Dans sa résolution 1138 (1997) du 14 novembre 1997, il a notamment a) autorisé le Secrétaire général à augmenter l'effectif de la MONUT, conformément aux recommandations figurant aux paragraphes 34 à 36 de son rapport au Conseil en date du 4 septembre 1997 (S/1997/686 et Add.1) et au paragraphe 23 de son rapport au Conseil en date du 5 novembre 1997 (S/1997/859); b) prorogé le mandat de la MONUT jusqu'au 15 mai 1998; c) décidé d'élargir le mandat de la MONUT, qui serait chargée de mettre tout en oeuvre pour promouvoir la paix et la réconciliation nationale, ainsi que pour aider à l'application de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan (A/52/219-S/1997/510, annexe I); et d) noté l'accord des parties sur la formation d'une unité de sécurité commune chargée d'assurer la sécurité, au moyen notamment d'escortes armées, du personnel et des véhicules de la MONUT, en particulier dans le centre du pays, et demandé aux parties de mettre cette unité en place sans tarder.

3. Dans sa résolution 51/237 du 13 juin 1997, l'Assemblée générale a ouvert au titre du financement de la MONUT, pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, un crédit d'un montant brut de 8 275 700 dollars (montant net : 7 721 300 dollars), dont un montant de 308 000 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à mettre en recouvrement auprès des États Membres à concurrence d'un montant brut de 689 642 dollars par mois (montant net : 643 442 dollars), sous réserve que le mandat de la MONUT soit prorogé.

4. En attendant que le Secrétaire général présente son rapport détaillé sur le montant révisé des ressources nécessaires pour le financement de la MONUT du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, dans une lettre du 26 novembre 1997 adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Comité consultatif a été prié d'autoriser des engagements de dépenses d'un montant brut de 9 452 700 dollars (montant net : 9 193 300 dollars) destinés à couvrir les besoins immédiats de la Mission pour la période du 16 novembre 1997 au 31 mars 1998. Dans une lettre du 8 décembre 1997 adressée au Secrétaire général, le Président du Comité consultatif a indiqué que cette demande avait été approuvée.

5. Les prévisions révisées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui tenaient compte des ressources supplémentaires nécessaires pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat élargi, ont été présentées à l'Assemblée générale pour examen. Elles s'élevaient à un montant brut de 19 887 800 dollars (montant net : 18 954 000 dollars), y compris le crédit d'un montant brut de 8 275 700 dollars (montant net : 7 721 300 dollars) déjà ouvert. Compte tenu du retard pris dans l'expansion de la Mission, le budget a été ramené à un montant brut de 16 570 900 dollars (montant net : 15 826 800 dollars).

6. Le présent rapport contient les prévisions budgétaires relatives à la MONUT pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999, qui s'élèvent à un montant brut de 22 282 100 dollars (montant net : 20 998 100 dollars). L'enveloppe budgétaire prévue doit

permettre de financer le fonctionnement de la Mission, compte tenu de l'élargissement de son mandat, qui explique l'augmentation de 34 % du montant brut des dépenses prévues par rapport aux prévisions révisées pour l'exercice précédent.

II. Mandat politique

7. Le mandat actuel de la MONUT, tel qu'il a été élargi par la résolution 1138 (1997) du Conseil de sécurité, est le suivant :

- a) Offrir ses bons offices et des avis spécialisés, comme le stipule l'Accord général;
- b) Collaborer avec la Commission de réconciliation nationale et ses sous-commissions et avec la Commission centrale chargée d'organiser des élections et des référendums;
- c) Participer aux travaux du Groupe de contact des États garants et des organisations et en coordonner les activités;
- d) Enquêter sur les violations éventuelles du cessez-le-feu et faire connaître ses conclusions à l'Organisation des Nations Unies et à la Commission de réconciliation nationale;
- e) Superviser le regroupement des combattants de l'Opposition tadjike unie (OTU), leur réinsertion, leur désarmement et leur démobilisation;
- f) Aider à la réinsertion des anciens combattants dans les structures gouvernementales ou à leur démobilisation;
- g) Coordonner l'aide fournie par l'Organisation des Nations Unies au Tadjikistan pendant la période de transition;
- h) Maintenir des contacts étroits avec les parties et se concerter et coopérer avec les Forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), les forces situées sur la frontière russe et la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Tadjikistan.

III. Plan des opérations et ressources requises pour son exécution

8. La Commission de réconciliation nationale a été créée en vertu de l'Accord général sur l'instauration de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, signé le 27 juin 1997 par le Président du Tadjikistan, le chef de l'Opposition tadjike unie et le Représentant spécial du Secrétaire général. Composée d'un nombre égal de représentants du Gouvernement et de l'OTU, elle est le principal organe dans le cadre duquel les parties tadjikes se proposent d'appliquer l'Accord général. La MONUT travaillera en étroite collaboration avec la Commission et ses sous-commissions. À cet effet, elle participera à des réunions et à des activités, offrira des informations et des conseils et exercera ses bons offices.

9. La MONUT continuera de collaborer étroitement avec l'OSCE dans les domaines qui ont trait au respect des droits de l'homme et à l'établissement d'institutions et de processus politiques et juridiques démocratiques. En outre, elle continuera d'entretenir des relations étroites avec les États garants et de coordonner le Groupe de contact.

10. Sur le plan militaire, la MONUT continuera d'entretenir des relations étroites avec les Forces collectives de maintien de la paix de la CEI, en ce qui concerne non seulement le retour d'Afghanistan des unités de l'OTU, mais aussi les autres responsabilités que les Forces

doivent exercer dans le pays. Elle continuera aussi d'assurer la liaison avec les forces situées sur la frontière russe.

11. La MONUT offrira ses bons offices, dispensera des conseils techniques et surveillera l'établissement des zones de regroupement des unités armées de l'OTU, l'enregistrement des combattants et la garde de leurs armes par les parties tadjikes. Pour s'acquitter de ces fonctions, elle mettra en place une base d'opérations dans chaque zone de regroupement.

12. La MONUT continuera de remplir ses fonctions relatives au maintien du cessez-le-feu, de déployer son personnel et d'effectuer des patrouilles et des missions d'enquête en vue d'apaiser les tensions et de désamorcer les conflits latents. Des observateurs militaires de l'ONU seront stationnés, s'il le faut, en dehors des zones de regroupement, et d'autres observateurs, basés à Douchanbé, seront prêts à se rendre dans des zones de conflit avec des représentants des parties tadjikes.

IV. Administration financière

A. Exercice budgétaire

13. Conformément à la section I de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, l'exercice budgétaire porte sur une période de 12 mois commençant le 1er juillet d'une année et se terminant le 30 juin de l'année suivante.

B. Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 16 décembre 1994 au 30 juin 1998

14. Le montant brut total des ressources mises à la disposition de la Mission pour la période du 16 décembre 1994, date de sa création, au 30 juin 1998 s'élève à 29 120 537 dollars (montant net : 27 434 037 dollars); celui des dépenses pour la même période est estimé à 24 248 337 dollars (montant net : 22 966 837 dollars). On trouvera des informations détaillées à ce sujet à l'annexe V.

C. État des contributions

15. Au 28 février 1998, un montant total de 26 898 522 dollars avait été mis en recouvrement auprès des États Membres au titre du financement de la MONUT pour la période du 16 décembre 1994 au 15 mai 1998. Les contributions reçues s'élevaient à 22 132 497 dollars; il restait donc à recevoir un montant de 4 766 025 dollars.

D. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

16. Les contributions volontaires en nature représentent au total 70 537 dollars. On en trouvera la liste à l'annexe VI.

17. Un fonds d'affectation spéciale a été créé, en application du paragraphe 13 de la résolution 968 (1994) du Conseil de sécurité, pour faciliter l'application de l'Accord de cessez-le-feu, en particulier les activités de la Commission mixte établie en vue de la mise en oeuvre de l'Accord. Les contributions à ce fonds s'élèvent, à ce jour, à 54 224 dollars en

espèces et 67 000 dollars sous forme d'une lettre de crédit. L'utilisation de ces montants a été autorisée, y compris pour les dépenses d'appui, jusqu'à la fin décembre 1997. On trouvera à l'annexe VI des informations détaillées à ce sujet.

E. Application de l'article IV du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies

18. Dans un rapport sur la Force d'urgence des Nations Unies (FUNU) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) adressé à l'Assemblée générale à sa trente-troisième session (A/C.5/33/45), le Secrétaire général a, notamment, fait observer que les montants dus aux gouvernements qui fournissaient des contingents ne pouvaient leur être remboursés dans les délais prévus par l'article 4.3 du Règlement financier. Cette observation reste d'actualité en ce qui concerne les opérations de maintien de la paix. L'Assemblée générale a donc, au fil des ans, adopté des arrangements spéciaux en vertu desquels les crédits requis pour régler les sommes dues aux gouvernements qui fournissent des contingents ou un soutien logistique à une mission sont maintenus au-delà de la période prévue aux articles 4.3 et 4.4 du Règlement financier.

19. Dans le cas de la MONUT, comme dans le cas de la FUNU et de la FNUOD, de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Irak (GOMNUII), du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), de la Mission d'observation des Nations Unies en El Salvador (ONUSAL), de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM), de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG), de la Mission des Nations Unies en Haïti (MINUHA), de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH), de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et de l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO), on a comptabilisé des engagements représentant des sommes qui devront être remboursées aux gouvernements, au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et du matériel appartenant aux contingents, mais pour lesquelles les demandes de remboursement n'ont pas encore été reçues.

20. Il est donc proposé que des arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du Règlement financier, semblables à ceux que prévoient les résolutions 51/15 B, 51/152 B et 51/153 B de l'Assemblée générale, en date du 13 juin 1997, qui concernent respectivement la MANUH, la MINUBH et l'ATNUSO, s'appliquent à la MONUT selon les modalités suivantes :

a) À l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier, tout engagement non réglé de l'exercice considéré concernant des marchandises livrées et des services fournis par des gouvernements, pour lesquels une demande de remboursement a été présentée ou un taux de remboursement a été établi, sera comptabilisé comme somme à payer, celle-ci demeurant comptabilisée comme telle au Compte spécial de la MONUT jusqu'à ce que le paiement ait été effectué;

b) i) Tous autres engagements non réglés de l'exercice en question contractés envers des gouvernements au titre de marchandises livrées et de services fournis, ainsi que tous autres engagements contractés envers des gouvernements et n'ayant pas encore donné lieu à la présentation des demandes de remboursement requises, demeureront valables pour une période supplémentaire de quatre ans suivant la période de douze mois prévue à l'article 4.3 du Règlement financier;

ii) Les montants correspondant aux demandes de remboursement reçues pendant cette période de quatre ans seront comptabilisés, selon qu'il conviendra, comme prévu à l'alinéa a) ci-dessus;

iii) À l'expiration de la période supplémentaire de quatre ans, tout engagement non liquidé sera annulé et le solde de tous crédits conservés à cette fin sera annulé.

V. Remboursement des États qui fournissent des contingents

21. Aucun état ne fournit de contingent à la MONUT.

VI. Signature de l'Accord sur le statut de la Mission

22. Un accord sur le statut de la Mission a été signé entre l'ONU et le Gouvernement tadjik le 24 janvier 1995. Le Gouvernement hôte fournit gratuitement les installations où le quartier général de la Mission a été établi; la valeur de cette contribution n'a pas encore été déterminée.

VII. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

23. Comme il est indiqué dans la colonne 3 de l'annexe I, le coût du fonctionnement de la Mission pendant la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 est estimé à un montant brut total de 22 282 100 dollars (montant net : 20 998 100 dollars). L'effectif prévu se compose de 120 observateurs militaires et de 2 policiers civils, appuyés par 211 civils (68 fonctionnaires internationaux et 143 agents locaux). Environ 30 % du montant total a été calculé sur la base des ratios et des coûts standard indiqués dans le Manuel des coûts standard, les 70 % restant concernant des dépenses propres à la Mission et d'autres rubriques faisant apparaître des variations par rapport aux ratios et coûts standard.

24. Le montant des ressources approuvées pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, qui s'élèvent à un montant brut de 7 967 700 dollars (montant net : 7 413 300 dollars) non compris le montant de 308 000 dollars à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, est indiqué dans la colonne 1 à titre de comparaison. Les prévisions de dépenses révisées pour tenir compte de l'élargissement du mandat de la Mission, sont indiquées, telles qu'elles ont été modifiées, dans la colonne 2. Les prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 apparaissent dans la colonne 3. Les dépenses non renouvelables et les dépenses renouvelables sont indiquées dans les colonnes 4 et 5. Les dépenses non renouvelables s'élèvent à 180 000 dollars (montant brut et net) et les dépenses renouvelables à un montant brut de 22 102 100 dollars (montant net : 20 818 100 dollars). L'annexe II présente des renseignements complémentaires : la section A donne les paramètres propres à la Mission, la section B traite des dépenses non renouvelables et la section C contient des explications supplémentaires sur les prévisions de dépenses.

25. Le projet de budget, non compris le montant à verser au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, fait apparaître une augmentation de 34 %, en chiffres bruts, par rapport au budget révisé de l'exercice précédent.

26. Pour que l'ONU obtienne de meilleurs services en matière d'opérations aériennes, le Bureau des services de contrôle interne a recommandé que des mesures soient prises pour

rendre l'Organisation mieux à même de déterminer si les fournisseurs conviennent et s'ils sont fiables, notamment si leur bilan de sécurité est satisfaisant et s'ils respectent les normes de sécurité internationales.

27. Les crédits ci-après ont été demandés dans le budget pour assurer l'application de cette recommandation :

a) Un montant de 2 262 dollars pour un voyage aller et retour de deux fonctionnaires du Siège qui effectueront une mission d'évaluation à la MONUT et un montant de 833 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions);

b) Un montant de 3 000 dollars pour un voyage du spécialiste de l'aviation de la Mission, qui se rendra à Montréal (Canada) afin de participer à un stage organisé par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et un montant de 1 470 dollars pour l'indemnité de subsistance (missions);

c) Un montant de 1 700 dollars correspondant à la part du droit d'accès annuel à la base de données Jeppesens (base de données aéronautiques qui sera établie à New York) prise en charge par la MONUT;

d) Un montant de 500 dollars pour l'abonnement à des publications sur l'aviation.

VIII. Effectifs nécessaires

28. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 52/8 de l'Assemblée générale, en date du 12 novembre 1997, la MONUT a réalisé une étude sur l'emploi d'agents des services généraux recrutés sur le plan international en vue de les remplacer par du personnel local. Compte tenu des résultats de cette étude, il est proposé de supprimer quatre postes d'agent des services généraux et de les remplacer par un poste d'agent du Service mobile et trois postes d'agent local. Le nombre total de civils restera inchangé. On trouvera des données détaillées à ce sujet dans le tableau 1 ci-dessous; les effectifs autorisés et les effectifs révisés pour l'exercice précédent apparaissent dans les colonnes 1 et 2, la colonne 3 indiquant les effectifs proposés pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 et la colonne 4 la variation nette.

Tableau 1
Effectifs actuels et effectifs proposés

	Nombre de postes			
	1er juillet 1997-30 juin 1998		1er juillet 1998-30 juin 1999	
	Effectif autorisé (1)	Effectif proposé après révision (2)	Effectif proposé (3)	Variation nette (4)=(3)-(2)
SSG	1	1	1	—
D-2	—	—	—	—
D-1	1	2	2	—
P-5	2	4	4	—
P-4	7	16	16	—
P-3	2	11	11	—
P-2	—	2	2	—
Total partiel	13	36	36	—
Service mobile	8	15	16	1
Services généraux (1re classe)	—	—	—	—
Services généraux (autres classes)	3	16	12	(4)
Service de sécurité	2	4	4	—
Total partiel	13	35	32	(3)
Personnel local	40	140	143	3
Personnel contractuel international	—	—	—	—
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—
Total	66	211	211	—

IX. Observations concernant les recommandations antérieures du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

29. Il a été donné suite à toutes les observations et recommandations faites par le Comité consultatif dans ses rapports antérieurs.

X. Décisions que devra prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-deuxième session

30. En ce qui concerne le financement de la MONUT, l'Assemblée générale devra, à la reprise de sa cinquante-deuxième session, prendre les décisions suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 22 282 100 dollars (montant net : 20 998 100 dollars) pour la période de 12 mois commençant le 1er juillet 1998 et le mettre en recouvrement auprès des États Membres, sous réserve que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la Mission;

b) Décider que les arrangements spéciaux relatifs à l'application de l'article IV du Règlement financier de l'ONU, tels qu'ils sont décrits plus haut aux paragraphes 18 à 20, s'appliqueront à la MONUT.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Montants autorisés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées	Période 1er juillet 1998-30 juin 1999		
			Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
	(1)	(2)	(3) = (4) + (5)	(4)	(5)
1. Personnel militaire					
<i>a) Observateurs militaires</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	1 224,3	1 641,7	3 339,0	—	3 339,0
Frais de voyage	281,6	524,8	768,0	—	768,0
Indemnité d'habillement et d'équipement	8,8	16,4	24,0	—	24,0
Total partiel	1 514,7	2 182,9	4 131,0	—	4 131,0
<i>b) Contingents</i>					
Remboursements aux gouvernements aux taux standard	—	—	—	—	—
Détente et loisirs	—	—	—	—	—
Rations	33,6	63,4	91,2	—	91,2
Indemnité journalière	—	—	—	—	—
Indemnité de subsistance (missions)	—	—	—	—	—
Déploiement, relève et rapatriement	—	—	—	—	—
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	—	—	—	—
Total partiel	33,6	63,4	91,2	—	91,2
<i>c) Autres dépenses afférentes au personnel militaire</i>					
Matériel appartenant aux contingents	5,5	7,6	7,6	—	7,6
Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	17,6	32,8	48,8	—	48,8
Total partiel	23,1	40,4	56,4	—	56,4
Total, rubrique 1	1 571,4	2 286,7	4 278,6	—	4 278,6
2. Personnel civil					
<i>a) Contrôleurs de la police civile</i>					
Indemnité de subsistance (missions)	—	14,1	55,7	—	55,7
Frais de voyage	—	6,4	12,8	—	12,8
Indemnité d'habillement et d'équipement	—	0,1	0,4	—	0,4
Total partiel	—	20,6	68,9	—	68,9
<i>b) Personnel international et personnel local</i>					
Traitements du personnel international	1 774,6	2 389,0	4 709,2	—	4 709,2
Traitements du personnel local	144,0	225,0	514,8	—	514,8
Consultants	—	32,0	18,0	—	18,0
Heures supplémentaires	25,0	51,6	60,0	—	60,0
Personnel temporaire	—	—	—	—	—
Dépenses communes de personnel	987,6	1 302,3	2 487,7	—	2 487,7
Indemnité de subsistance (missions)	721,3	1 005,3	1 892,1	—	1 892,1
Autres voyages autorisés	97,3	116,2	144,6	—	144,6
Total partiel	3 749,8	5 121,4	9 826,4	—	9 826,4

	Montants autorisés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées	Période 1er juillet 1998-30 juin 1999		
			Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
	(1)	(2)	(3) = (4) + (5)	(4)	(5)
<i>c) Personnel contractuel international</i>	—	—	—	—	—
<i>d) Volontaires des Nations Unies</i>	—	—	—	—	—
<i>e) Personnel fourni par les gouvernements</i>	—	—	—	—	—
<i>f) Observateurs électoraux civils</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 2	3 749,8	5 142,0	9 895,3	—	9 895,3
3. Locaux/hébergement					
Location de bureaux	28,8	53,0	122,4	—	122,4
Aménagement et rénovation des locaux	14,5	67,5	—	—	—
Fournitures d'entretien	7,9	12,3	21,8	—	21,8
Services d'entretien	7,0	10,7	33,1	—	33,1
Éclairage, chauffage, énergie et eau	12,7	16,4	28,7	—	28,7
Construction de locaux/bâtiments préfabriqués	—	19,3	—	—	—
Total, rubrique 3	70,9	179,2	206,0	—	206,0
4. Remise en état des infrastructures	—	—	—	—	—
5. Transports					
Achat de véhicules	165,6	1 889,4	180,0	180,0	—
Location de véhicules	7,2	12,2	10,0	—	10,0
Matériel d'atelier	13,3	64,2	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	219,6	331,8	444,0	—	444,0
Carburants et lubrifiants	43,1	68,6	108,0	—	108,0
Assurance	6,5	14,5	24,8	—	24,8
Total, rubrique 5	455,3	2 380,7	766,8	180,0	586,8
6. Opérations aériennes					
<i>a) Hélicoptères</i>					
Location/affrètement	675,0	1 275,0	959,0	—	959,0
Carburant aviation et lubrifiants	—	57,1	570,9	—	570,9
Déploiement/retrait	—	20,0	40,0	—	40,0
Vols de ravitaillement	—	—	—	—	—
Peinture/préparation	—	25,0	8,0	—	8,0
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—	2,8	11,0	—	11,0
Total partiel	675,0	1 379,9	1 588,9	—	1 588,9

	Montants autorisés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées	Période 1er juillet 1998-30 juin 1999		
			Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
	(1)	(2)	(3) = (4) + (5)	(4)	(5)
<i>b) Avions</i>					
Location/affrètement	30,0	260,0	594,0	—	594,0
Carburant aviation et lubrifiants	—	139,5	632,5	—	632,5
Déploiement/retrait	—	20,0	8,0	—	8,0
Peinture/préparation	—	5,0	—	—	—
Vols de ravitaillement	140,0	110,0	—	—	—
Assurance (responsabilité/risques de guerre)	—	2,3	5,5	—	5,5
Total partiel	170,0	536,8	1 240,0	—	1 240,0
<i>c) Indemnité de subsistance des équipages</i>	—	16,6	111,1	—	111,1
<i>d) Autres dépenses</i>					
Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne	—	—	—	—	—
Droits d'atterrissage et manutention au sol	—	—	96,0	—	96,0
Citernes à carburant et stockage	—	—	—	—	—
Total partiel	—	—	96,0	—	96,0
Total, rubrique 6	845,0	1 933,3	3 036,0	—	3 036,0
7. Opérations navales	—	—	—	—	—
8. Transmissions					
<i>a) Éléments complémentaires</i>					
Matériel de transmissions	42,1	504,6	—	—	—
Pièces de rechange et fournitures	60,0	75,0	84,0	—	84,0
Matériel d'atelier et d'essai	—	5,4	—	—	—
Communications par réseaux commerciaux	480,0	645,3	1 080,0	—	1 080,0
Total partiel	582,1	1 230,3	1 164,0	—	1 164,0
<i>b) Contrat de raccordement au réseau</i>	—	—	—	—	—
Total, rubrique 8	582,1	1 230,3	1 164,0	—	1 164,0
9. Matériel divers					
Mobilier de bureau	0,7	6,9	—	—	—
Matériel de bureau	0,3	5,9	—	—	—
Matériel informatique	5,0	444,5	—	—	—
Groupes électrogènes	2,7	19,1	—	—	—
Matériel d'observation	—	—	—	—	—
Citernes à essence et débitmètres	1,0	7,0	—	—	—
Citernes à eau et fosses septiques	—	—	—	—	—
Matériel médical et dentaire	—	15,0	—	—	—
Matériel d'hébergement	3,3	9,7	2,0	—	2,0
Matériel de réfrigération	0,6	3,4	—	—	—
Matériel divers	3,0	38,0	6,0	—	6,0
Matériel pour la défense des périmètres	—	—	—	—	—
Pièces de rechange, réparations et entretien	15,2	57,6	75,8	—	75,8
Matériel d'épuration de l'eau	2,2	12,0	5,3	—	5,3
Total, rubrique 9	34,0	619,1	89,1	—	89,1

	Montants autorisés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées	Période 1er juillet 1998-30 juin 1999		
			Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
	(1)	(2)	(3) = (4) + (5)	(4)	(5)
10. Fournitures et services					
<i>a) Services divers</i>					
Vérification des comptes	33,0	33,0	33,6	—	33,6
Services contractuels	—	—	—	—	—
Services informatiques	2,0	2,0	21,1	—	21,1
Services de sécurité	—	2,8	9,6	—	9,6
Services et traitements médicaux	2,0	5,1	10,0	—	10,0
Demandes d'indemnisation et règlements	0,5	2,5	2,5	—	2,5
Dépenses de représentation	1,2	1,2	1,2	—	1,2
Autres services divers	10,0	16,7	19,6	—	19,6
Total partiel	48,7	63,3	97,6	—	97,6
<i>b) Fournitures diverses</i>					
Papeterie et fournitures de bureau	12,0	16,7	14,4	—	14,4
Fournitures médicales	10,0	44,4	63,8	—	63,8
Fournitures sanitaires et de nettoyage	3,6	7,3	10,8	—	10,8
Abonnements	1,2	4,8	9,4	—	9,4
Fournitures électriques	1,7	10,7	22,1	—	22,1
Bâches antiprojectiles pour véhicules	—	—	—	—	—
Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants	10,7	20,4	20,2	—	20,2
Fournitures pour la défense des périmètres	—	3,0	—	—	—
Cartes opérationnelles	0,2	2,0	2,0	—	2,0
Intendance et magasins	1,8	3,0	3,0	—	3,0
Total partiel	41,2	112,3	145,7	—	145,7
Total, rubrique 10	89,9	175,6	243,3	—	243,3
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information					
Matériel	—	—	—	—	—
Fournitures et accessoires	0,3	0,9	0,9	—	0,9
Services contractuels	—	40,0	50,0	—	50,0
Dépenses de production du Département de l'information	11,0	50,0	50,0	—	50,0
Total, rubrique 12	11,3	90,9	100,9	—	100,9
13. Programmes de formation	—	—	—	—	—
14. Programmes de déminage	—	—	—	—	—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation					
<i>a) Réadaptation et réinsertion des démobilisés</i>					
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages des consultants	—	—	—	—	—
Matériels de formation	—	—	—	—	—
Supports pédagogiques	—	—	—	—	—
Services divers	—	208,4	332,1	—	332,1
Aide aux démobilisés	—	—	—	—	—
Total partiel	—	208,4	332,1	—	332,1

	Montants autorisés pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	Prévisions de dépenses révisées	Période 1er juillet 1998-30 juin 1999		
			Total	Dépenses non renouvelables	Dépenses courantes
	(1)	(2)	(3) = (4) + (5)	(4)	(5)
<i>b) Fourniture de vivres (y compris les frais de transport et de distribution)</i>					
Rations	—	1 557,0	876,0	—	876,0
Transport	—	—	—	—	—
Total partiel	—	1 557,0	876,0	—	876,0
Total, rubrique 15	—	1 765,4	1 208,1	—	1 208,1
16. Fret aérien et de surface					
Transport du matériel appartenant aux contingents	—	—	—	—	—
Transport aérien militaire	—	—	—	—	—
Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	3,6	23,6	10,0	—	10,0
Total, rubrique 16	3,6	23,6	10,0	—	10,0
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—	—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—	—
19. Contributions du personnel					
Personnel international	526,4	684,6	1 198,2	—	1 198,2
Personnel local	28,0	59,5	85,8	—	85,8
Total, rubrique 19	554,4	744,1	1 284,0	—	1 284,0
Total brut, rubriques 1 à 19	7 967,17	16 570,9	22 282,1	180,0	22 102,1
20. Recettes provenant des contributions du personnel	(554,4)	(1 838,4)	(1 284,0)	—	(1 284,0)
21. Contributions volontaires en nature budgétisées	—	—	—	—	—
Total, rubriques 20 et 21	(554,4)	(1 838,4)	(1 284,0)	—	(1 284,0)
Total brut	7 967,7	16 570,9	22 282,1	180,0	22 102,1
Total net	7 413,3	14 732,5	20 998,1	180,0	20 818,1
22. Contributions volontaires en nature non budgétisées	—	—	—	—	—
Total des ressources	7 413,3	14 732,5	20 998,1	180,0	20 818,1

Annexe II

**Prévisions de dépenses pour la période
du 1er juillet 1998 au 30 juin 1999 :
explications complémentaires**

A. Coûts et ratios propres à la Mission

Description	Prévision antérieure (A/52/772/Add.1)	Prévisions de dépenses révisées				Ratio	Explication	
		Effectif moyen	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel			Coût annuel
			(En dollars des États-Unis)					
1. Indemnité de subsistance (missions)								
<i>a) Les 30 premiers jours</i>								
SGA/SSG	90		90				Le montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour le Tadjikistan a été examiné par le Bureau de la gestion des ressources humaines pour la dernière fois en février 1996.	
D-2/D-1	90		90					
Autres catégories	90		90					
<i>b) Après 30 jours</i>								
SGA/SSG	75		75					
D-2/D-1	75		75					
Autres catégories	75		75					
2. Frais de voyage								
Observateurs militaires	3 200		3 200				1 200 dollars pour un aller simple, par avion, en classe économique et 2 000 dollars pour l'excédent de bagages non accompagnés, l'indemnité de subsistance en voyage et les faux frais au départ et à l'arrivée.	
Personnel international	4 500		4 500				Aller retour, par avion, en classe affaires. Voir section C de la présente annexe.	
3. Personnel militaire								
Observateurs militaires	120	120					Chef des observateurs militaires (D-1).	
4. Rations	8		8				60 jours de rations de réserve aux taux de 7 dollars pour les aliments et 1 dollar pour l'eau en bouteille pour 120 observateurs militaires, 2 observateurs de la police civile et 68 fonctionnaires internationaux.	

Description	Prévisions de dépenses révisées				Ratio	Explication
	Prévision antérieure (A/52/772/Add.1)	Effectif moyen	Coût			
			unitaire ou coût journalier (En dollars des États-Unis)	Coût mensuel		
5. Personnel civil						
Police civile	2	2				
Personnel international	71	68				Quatre postes d'agent des services généraux sont remplacés par un poste d'agent du Service mobile et trois postes d'agent local.
Personnel local	140	143				
6. Personnel local						
Traitements nets	300			300		Le barème des traitements locaux pour Douchanbé a pris effet le 1er mai 1995.
Dépenses communes de personnel	83			83		
Contributions du personnel	50			50		
7. Locaux/hébergement						
Nombre de bases d'opérations des équipes d'observateurs	18	18				Y compris l'unité médicale et l'atelier de transport.
Charges locatives						
Bureau du siège	3 000			3 000		Pour les installations auxiliaires, voir section C de la présente annexe pour de plus amples informations.
Base d'opérations pour 6 à 8 personnes	300			300		
Base d'opérations pour 9 personnes ou plus	600			600		
Fournitures d'entretien	2 100			2 100		Pas de changement.
Services d'entretien	1 500			1 500		Pas de changement.
8. Éclairage, chauffage, énergie et eau						
Électricité	450			450		Pour le siège à Douchanbé, y compris des installations supplémentaires.
Charbon de bois	100			—		N'est plus nécessaire à la lumière de l'expérience acquise.
Carburant pour groupes électrogènes	1 200			1 200		Imputable à l'augmentation du nombre de bases d'opérations des équipes et au coût du carburant nécessaire pour quatre grands radiateurs.

Description	Prévision antérieure (A/52/772/Add.1)	Effectif moyen	Prévisions de dépenses révisées			Ratio	Explication
			Coût				
			Coût unitaire ou coût journalier (En dollars des États-Unis)	Coût mensuel	Coût annuel		
9. Transports							
Véhicules civils	122	122				Un véhicule pour 1,6 observateur militaire ou fonctionnaire international	Écart par rapport au ratio standard dû au caractère montagneux du pays et au fait que les bases d'opérations sont dispersées.
Location de camions	1 000			800			Il a fallu louer davantage de grues et divers matériel de levée pendant la première phase de l'élargissement du mandat de la Mission.
10. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
Véhicules civils	500		500				Pas de changement.
	100		100				Idem.
11. Essence							
Véhicules civils	269		269		64 km par jour par véhicule		Pour de plus amples informations, voir section C de la présente annexe.
12. Assurance							
Véhicules civils	122	122			203		Application du taux de couverture de base (au premier dollar) à la Communauté d'États indépendants, dont le Tadjikistan.
13. Hélicoptères (nombre d'appareils)							
B-212	1		—				
MI-8	1		1				Disponible après l'élargissement du mandat.
MI-8MTV	—		1				Cet hélicoptère a remplacé le B-212.
14. Hélicoptères							
Location							
B-212	56 250						Sur la base du contrat effectif.
MI-8	100 000			34 480			Idem.
MI-8MTV	—			45 040			Idem.
Carburant							
B-212	—						
MI-8	28 500			23 800			Idem.
MI-8MTV	—			23 800			Pour de plus amples informations, voir section C de la présente annexe.
Assurance responsabilité et risques de guerre	5 500				11 000		Augmentation imputable à la couverture de deux hélicoptères.
15. Avions							

Description	Prévision antérieure (A/52/772/Add.1)	Prévisions de dépenses révisées			Ratio	Explication
		Effectif moyen	Coût			
			unitaire ou coût journalier	Coût mensuel		
			(En dollars des États-Unis)			
Affrètement	41 250		49 500		Affrètement d'un appareil AN-26 pour la MONUT sur la base du contrat effectif. Pour de plus amples informations, voir section C de la présente annexe.	
Vols de ravitaillement	6 700		—		L'avion AN-26 peut être utilisé à cette fin.	
Carburant	46 500		52 700		Augmentation due aux ressources prévues pour l'élargissement du mandat de la mission pendant une période de 12 mois. Pour de plus amples informations, voir section C de la présente annexe.	
Assurance responsabilité et risques de guerre	5 500			5 500		
16. Indemnités des membres d'équipage	5 000		9 260		Imputable à l'augmentation du nombre des membres d'équipage. Pour de plus amples informations, voir section C de la présente annexe.	
17. Pièces de rechange et fournitures pour les transmissions	7 500		7 000		Augmentation due aux ressources prévues pour l'élargissement du mandat de la mission pour une période de 12 mois.	
18. Communications par réseaux commerciaux						
Téléphone	50 000		90 000		Augmentation imputable aux ressources prévues pour l'élargissement du mandat de la mission pour une période de 12 mois.	

B. Dépenses prévues non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indication contraire)

	Nombre actuel (1)	Nombre d'unités à remplacer (2)	Nombre d'unités supplémentaires (3)	Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)	Coût unitaire (5)	Coût total (6) = (4 × 5)
1. Personnel militaire						—
2. Personnel civil						—
3. Locaux/hébergement						—
4. Remise en état des infrastructures						—
5. Transport						
<i>a) Achat de véhicules</i>						
Berlines lourdes	3	—	—	—	—	—
Berlines légères	2	—	—	—	—	—
Véhicules de patrouille 4 × 4	34	8	—	8	18,0	144,0
Véhicules de patrouille 4 × 4 (avec treuil)	—	—	—	—	—	—
Berlines blindées	1	—	—	—	—	—
Véhicules blindés 4 × 4	9	—	—	—	—	—
Ambulances	1	—	—	—	—	—
Minibus	2	—	—	—	—	—
Fourgonnettes 4 × 4	10	—	—	—	—	—
Chariots élévateurs à fourches (3 tonnes)	2	—	—	—	—	—
Dépanneuses	—	—	—	—	—	—
Camions-cargos	—	—	—	—	—	—
Camions-citernes	1	—	—	—	—	—
Camions-grues	—	—	—	—	—	—
Total partiel	65	8	—	8	18,0	144,0
Fret (25 %)						36,0
Total partiel plus fret						180,0
Articles prélevés sur les stocks excédentaires						—
Total partiel, rubrique 5 a)						180,0
<i>b) Location de véhicules</i>						—
<i>c) Matériel d'atelier</i>						—
<i>d) Pièces de rechange, réparations et entretien</i>						—
<i>e) Carburants et lubrifiants</i>						—
<i>f) Assurance</i>						—
Total, rubrique 5						180,0
6. Opérations aériennes						—
7. Opérations navales						—
8. Transmissions						—
9. Matériel divers						—

	<i>Nombre actuel (1)</i>	<i>Nombre d'unités à remplacer (2)</i>	<i>Nombre d'unités supplémentaires (3)</i>	<i>Nombre total d'unités (4) = (2 + 3)</i>	<i>Coût unitaire (5)</i>	<i>Coût total (6) = (4 × 5)</i>
10. Fournitures et services						—
11. Fournitures et services liés aux élections						—
12. Programmes d'information						—
13. Programmes de formation						—
14. Programmes de déminage						—
15. Aide au désarmement et à la démobilisation						—
16. Fret aérien et de surface						—
17. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)						—
18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix						—
19. Contributions du personnel						—
Total, rubrique 1 à 19						180,0

C. Explications complémentaires

(En dollars des États-Unis)

1. Personnel militaire

a) *Observateurs militaires* 4 131 000

1. *Indemnité de subsistance (missions)*. Les prévisions de dépenses se fondent sur le taux de 90 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 75 dollars par jour par la suite, pour 120 observateurs militaires.

2. *Frais de voyage*. Les prévisions ont été faites sur la base de la relève prévue des observateurs militaires, au coût prévisionnel de 3 200 dollars par voyage.

3. *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Des crédits ont été ouverts à ce titre au taux de 200 dollars par personne par an.

b) *Contingents* 91 200

4. *Rations*. Des crédits ont été ouverts pour acheter des rations de réserve au taux de 7 dollars par jour et par personne pour les aliments et de 1 dollar par jour et par personne pour l'eau en bouteille, pour 120 observateurs militaires, 2 contrôleurs de police civile et 68 fonctionnaires internationaux pendant 60 jours.

c) *Autres dépenses afférentes au personnel militaire* 56 400

5. *Matériel appartenant aux contingents*. Un crédit est prévu pour rembourser le Gouvernement suisse des frais d'amortissement du matériel médical des contingents.

6. *Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité*. Le montant ouvert à ce titre est calculé à raison de 40 000 dollars par personne, au taux de 1 % d'un effectif composé de 120 observateurs militaires et 2 contrôleurs de police civile.

2. Personnel civil

a) *Police civile* 68 900

7. *Indemnité de subsistance (missions)*. Le montant est calculé au taux de 90 dollars par personne par jour pendant les 30 premiers jours et de 75 dollars par jour par la suite, pour deux contrôleurs de police civile.

8. *Frais de voyage*. Les prévisions ont été faites sur la base de la relève prévue de deux contrôleurs de police civile au coût moyen de 3 200 dollars par voyage.

9. *Indemnité d'habillement et d'équipement*. Des crédits sont ouverts pour l'indemnité d'habillement et d'équipement à raison de 200 dollars par personne par an.

b) *Personnel international et personnel local* 9 826 400

10. *Traitements du personnel international*. Les prévisions sont calculées sur la base des taux standard à New York en 1998, pour 68 fonctionnaires internationaux (36 administrateurs, 12 agents des services généraux, 16 agents du Service mobile et 4 agents de sécurité).

11. *Traitements du personnel local*. Des crédits ont été ouverts pour recruter localement 143 agents aux taux applicables dans la région de la mission.

12. *Dépenses communes de personnel*. Des crédits sont prévus pour les dépenses communes de personnel international et de personnel local.

13. *Consultants.* Des crédits de 18 000 dollars sont prévus pour le recrutement de consultants locaux à raison de 1 500 dollars par mois. Ces consultants apporteront leurs connaissances des questions politiques ainsi que d'autres questions qui concernent le fonctionnement de la Commission de réconciliation nationale.

14. *Heures supplémentaires.* Un crédit de 60 000 dollars est prévu pour le paiement des heures supplémentaires des interprètes locaux qui travaillent dans les bases d'opérations ainsi qu'au quartier général de la MONUT; des crédits sont prévus aussi pour du personnel local affecté au Groupe d'examen des médias, qui doit rester ouvert en fin de semaine.

15. *Indemnité de subsistance (missions).* Les prévisions de dépenses se fondent sur les taux de 90 dollars par jour pendant les 30 premiers jours et de 75 dollars par jour par la suite, pour 68 fonctionnaires internationaux.

16. *Autres frais de voyage.* Des crédits sont prévus pour un montant de 136 300 dollars pour les frais de voyage, répartis comme suit : a) deux voyages aller retour du Représentant spécial du Secrétaire général à New York, pour des consultations, à raison de 8 400 dollars par voyage [tarif aérien en classe affaires : 6 600 dollars; excédent de bagages et frais d'aéroport : 500 dollars; indemnité journalière de subsistance de 215 dollars pour six jours (16 800 dollars)]; b) un voyage aller retour du Chef du Bureau des affaires civiles à New York pour des consultations : tarif aérien : 2 600 dollars; excédent de bagages et frais d'aéroport : 500 dollars; indemnité journalière de subsistance pendant trois jours (total : 7 800 dollars); c) un total de 91 300 dollars pour 11 allers retours, entre le Siège et la zone de la mission, de fonctionnaires du Siège chargés de seconder l'opération dans divers de ses aspects, dont un voyage d'un fonctionnaire des services médicaux, à raison de 8 300 dollars par voyage [tarif aérien en classe affaires : 6 600 dollars; excédent de bagages et frais d'aéroport : 500 dollars; indemnité de subsistance au taux de 119 dollars pour 10 jours en moyenne (1 200 dollars)]; d) voyages du Représentant spécial du Secrétaire général et de son équipe dans les pays voisins : à Téhéran pendant quatre jours (400 dollars par personne pour le billet aller retour et indemnité journalière de subsistance au taux de 140 dollars par personne et par jour pour trois personnes) (2 900 dollars); à Tachkent pendant quatre jours (140 dollars pour le billet d'avion aller retour par personne et indemnité journalière de subsistance au taux de 96 dollars par personne et par jour pour 3 personnes (1 600 dollars)); et à Islamabad pendant deux jours [400 dollars de billet d'avion aller retour par personne et une indemnité journalière de subsistance au taux de 70 dollars par jour pour 3 personnes (1 600 dollars)]; e) voyages du Représentant spécial du Secrétaire général et de son équipe à Almaty pour participer à la conférence de l'OSCE sur les élections au Tadjikistan pendant trois jours (600 dollars par personne pour le billet aller retour et indemnité journalière de subsistance au taux de 137 dollars par jour pour trois personnes) (3 000 dollars); à Achgabat pour cinq jours pour participer à des séminaires sur les questions constitutionnelles [400 dollars pour le billet d'avion aller retour par personne et indemnité journalière de subsistance au taux de 109 dollars par jour pour 2 personnes (1 900 dollars)]; f) voyages du Chef de l'administration comme suit : un voyage à New York pour participer à la réunion du CCQAB, soit 8 400 dollars comme indiqué plus haut en a); un voyage à Moscou pour assurer la liaison avec le HCR et d'autres organismes qui fournissent une assistance et des services, au nom de la MONUT, soit 1 200 dollars (350 dollars pour le billet aller retour et l'indemnité journalière de subsistance au taux de 284 dollars pour trois jours, et frais d'aéroport de 36 dollars); un voyage à Tachkent, pour assurer la liaison avec le bureau local du PNUD et d'autres organismes qui fournissent une assistance et des services au nom de la MONUT, au coût de 470 dollars (140 dollars pour le billet aller retour entre Douchanbé et Khujand, et entre Khujand et Tachkent par la route, et 290 dollars pour l'indemnité journalière de subsistance au taux de 96 dollars par jour pour trois jours, frais d'aéroport de 36 dollars); g) voyages de deux spécialistes de la sécurité aérienne dépêchés par le Siège, à la MONUT,

pour procéder à des inspections des moyens de sécurité aérienne, au coût total de 3 100 dollars [2 voyages aller retour, soit 2 262 dollars, et indemnité journalière de subsistance pour 3,5 jours (833 dollars)]; et h) un voyage du spécialiste des questions aériennes de la Mission au siège de l'OACI, pour un cours de formation (3 000 dollars) et indemnité journalière de subsistance pendant 10 jours au taux de 147 dollars par jour (1 470 dollars).

c) *Personnel contractuel international* —

17. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

d) *Volontaires des Nations Unies* —

18. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

e) *Personnel fourni par des gouvernements* —

19. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

f) *Observateurs électoraux civils* —

20. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

3. **Locaux/hébergement** **206 000**

21. *Location de locaux.* Des crédits ont été ouverts à cette rubrique pour un montant total de 122 400 dollars, pour la location de 18 bases des opérations des équipes (15 bases des opérations des équipes, 2 cliniques et 1 atelier de mécanique) comme suit : a) 5 bases des opérations des équipes, qui logeraient neuf personnes ou plus, à raison de 600 dollars par base et par mois (36 000 dollars); b) 10 bases des opérations des équipes, 2 cliniques et 1 atelier de mécanique, à raison de 300 dollars par base par mois (46 800 dollars). En outre, un montant est prévu pour la location d'une annexe des bureaux du quartier général, à Douchanbé, à raison de 3 000 dollars par mois (36 000 dollars), ainsi que pour la location de bureaux à l'aéroport pour le chef du contrôle aérien et le spécialiste des opérations aériennes, à raison de 300 dollars par mois (3 600 dollars).

22. *Aménagement et rénovation des locaux.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

23. *Fournitures d'entretien.* Un montant de 21 800 dollars est prévu pour les fournitures d'entretien du bâtiment du quartier général, à raison de 200 dollars par mois (2 400 dollars) et de 90 dollars par mois par base pour les 15 bases des opérations des équipes, les 2 cliniques et l'atelier de mécanique (19 400 dollars).

24. *Services d'entretien.* Un montant de 33 100 dollars est prévu à cette rubrique, à raison de 600 dollars par mois pour les services d'entretien du siège de la MONUT (7 200 dollars) et 120 dollars par base, pour les 15 bases des opérations des équipes, les 2 cliniques et l'atelier de mécanique (25 900 dollars).

25. *Éclairage, chauffage, énergie et eau.* Le montant indiqué correspond au coût du diesel à raison de 0,25 dollar par litre. Il est prévu que chaque base des opérations des équipes utilise des groupes électrogènes de 29 kVA en moyenne six heures par jour, avec une consommation moyenne d'un litre de l'heure. Le montant de 28 700 dollars se répartit comme suit : a) pour les groupes électrogènes des 18 bases des opérations (9 900 dollars); b) pour trois groupes électrogènes de 100 kVA au quartier général de la MONUT, à raison d'une consommation moyenne de 2,5 litres de l'heure pendant 12 heures par jour (8 200 dollars); c) pour les factures d'électricité du siège de la MONUT, à raison de 450 dollars par mois (5 400 dollars); et d) pour le coût du combustible pour quatre grandes chaudières de l'atelier de mécanique,

à raison d'une consommation de 100 litres de combustible par chaudière par semaine, soit au total 5 200 litres par chaudière (5 200 dollars).

26. *Construction de locaux ou de bâtiments préfabriqués.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

4. Remise en état des infrastructures —

27. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

5. Transports **766 800**

28. *Achat de véhicules.* La MONUT dispose d'un parc de 122 véhicules. Il est prévu de remplacer 8 véhicules 4 × 4 qui seraient mis au rebut en raison de leur usure normale, conformément au programme de remplacement des véhicules en fonction de leur âge et de leur kilométrage, à raison de 18 000 dollars par véhicule, augmentés d'un fret de 25 % (180 000 dollars).

29. *Location de véhicules.* Un montant de 10 000 dollars est prévu à ce titre pour la location de grues, de remorques de roulage et de matériel de récupération.

30. *Matériel d'atelier.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

31. *Pièces de rechange, réparations et entretien.* Un montant de 372 000 dollars est prévu pour 60 véhicules de moins d'un an au taux standard de 100 dollars par véhicule par mois (72 000 dollars) et pour 62 véhicules de plus d'un an au taux standard de 500 dollars par véhicule par mois.

32. *Carburants et lubrifiants.* Un montant de 108 000 dollars est prévu pour l'achat de diesel coûtant 0,25 dollar par litre. On prévoit, au vu de l'expérience passée, que chacun des 103 véhicules légers parcourant en moyenne 68 kilomètres par jour, consommant pour cela 8,1 litres (76 100 dollars); chacun des 16 véhicules de taille moyenne roulera en moyenne 41 kilomètres par jour, consommant 10,25 litres (15 000 dollars); un véhicule lourd parcourra en moyenne 27 kilomètres par jour, consommant 10,8 litres (1 000 dollars); chacun des deux engins mécaniques consommera 33,6 litres de carburant par jour (6 100 dollars). Le crédit ouvert couvre également le coût des lubrifiants, à raison de 10 % du coût du carburant (9 800 dollars).

33. *Assurance.* Le montant indiqué doit permettre d'assurer les 122 véhicules à raison de 203 dollars par véhicule par an (24 800 dollars).

6. Opérations aériennes

a) Hélicoptères 1 588 900

34. *Location/affrètement.* Il a été prévu de louer un hélicoptère MI-8 moyennant 418 560 dollars par an et un hélicoptère MI-8MTV 540 480 dollars par an. L'hélicoptère MI-8 volera au minimum 360 heures, soit 394 560 dollars, à quoi il faudra ajouter au maximum 240 heures de vol, au taux de 24 000 dollars par an. L'hélicoptère MI-8MTV volera au minimum 360 heures par an, soit 504 480 dollars, à quoi il faut ajouter un maximum de 240 heures au taux de 36 000 dollars par an. Ces hélicoptères permettront de déployer les observateurs militaires, de ravitailler les bases d'opérations des équipes et d'assurer les évacuations sanitaires.

35. *Carburant d'aviation.* Le montant indiqué prévoit un total de 100 heures de vol par mois des deux hélicoptères sur la base d'une consommation moyenne par heure de vol de 865 litres de carburant d'aviation coûtant en moyenne 0,55 dollar par litre (570 900 dollars).

36. *Déploiement et retrait.* Un montant de 40 000 dollars est prévu pour les frais de déploiement ou de retrait des deux hélicoptères si ceux-ci sont remplacés avant l'expiration du contrat d'affrètement.
37. *Peinture/préparation.* Un montant de 8 000 dollars est prévu pour la peinture des hélicoptères.
38. *Assurance (responsabilité/risques de guerre).* Le montant prévu est calculé au taux annuel de 5 500 dollars pour chacun des deux hélicoptères (11 000 dollars).
- b) *Avions* 1 240 000
39. *Location/affrètement.* Un montant de 594 000 dollars est prévu pour la location ou l'affrètement d'un avion AN-26, à raison de 148 500 dollars et 255 heures de vol par trimestre. L'avion sera utilisé aux fins suivantes : a) vols de ravitaillement pour les articles ne pouvant être acquis localement; b) relève des observateurs militaires et du personnel civil international; c) accès fiable à l'aéroport ou point de sortie international; et d) évacuations sanitaires.
40. *Carburant d'aviation.* Un montant de 632 500 dollars doit couvrir 85 heures de vol par mois de l'avion AN-26 sur la base d'une consommation moyenne horaire de 1 127,4 litres de carburant d'aviation coûtant en moyenne 0,55 dollar par litre.
41. *Déploiement/retrait.* Un montant de 8 000 dollars couvrira les frais de déploiement ou de retrait d'un avion si celui-ci doit être remplacé à l'expiration du contrat d'affrètement.
42. *Peinture/préparation.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.
43. *Vols de ravitaillement.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.
44. *Assurance (responsabilité/risques de guerre).* Le montant indiqué doit permettre de couvrir l'assurance responsabilité et risques de guerre au taux annuel de 5 500 dollars.
- c) *Indemnité de subsistance des équipages* 111 100
45. *Indemnité de subsistance des équipages.* Le montant indiqué doit permettre de couvrir les frais de subsistance des six membres de l'équipage de l'hélicoptère MI-8 et de l'avion AN-26 ainsi que ceux des cinq membres de l'équipage de l'hélicoptère MI-8MTV à raison de 15 dollars par personne par jour (93 100 dollars). Un montant est prévu aussi pour la location de logements pour chaque équipage à raison de 500 dollars par personne par mois (18 000 dollars).
- d) *Autres dépenses* 96 000
46. *Services et matériel de contrôle de la circulation aérienne.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.
47. *Droits d'atterrissage et manutention au sol.* Un montant est prévu pour couvrir les frais d'atterrissage de l'avion AN-26 dans des pays étrangers, à raison de 800 dollars, 10 fois par mois (96 000 dollars).
48. *Citernes à carburant et stockage.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

7. Opérations navales

49. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

8. Transmissions

a) *Éléments complémentaires* 1 164 000

50. *Matériel de transmissions*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

51. *Pièces de rechange et fournitures*. Un montant de 84 000 dollars est prévu pour l'achat de pièces de rechange et de fournitures, à raison de 7 000 dollars par mois.

52. *Matériel d'atelier*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

53. *Communication par réseaux commerciaux*. Un montant de 1 080 000 dollars doit couvrir les frais de communication par réseaux commerciaux à raison de 90 000 dollars par mois.

b) *Contrat de raccordement au réseau* —

54. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

9. Matériel divers

55. *Mobilier de bureau*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

56. *Matériel de bureau*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

57. *Matériel informatique*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

58. *Groupes électrogènes*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

59. *Citernes à essence et débitmètres*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

60. *Matériel médical et dentaire*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

61. *Matériel d'hébergement*. Un crédit de 2 000 dollars est prévu pour le remplacement d'articles hors d'usage tels que moustiquaires ou tentes pour les bases d'opérations des équipes.

62. *Matériel de réfrigération*. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

63. *Matériel divers*. Un crédit de 6 000 dollars est prévu pour le remplacement d'articles mis au rebut, brisés ou dérobés.

64. *Pièces de rechange, réparations et entretien*. Un montant de 75 800 dollars est prévu pour l'achat de pièces de rechange pour réfrigérateurs, climatiseurs, photocopieuses et matériels de bureau à raison de 400 dollars par mois (4 800 dollars), pour les pièces de rechange de matériel informatique (18 000 dollars) et pour l'entretien et les réparations des groupes électrogènes (50 000 dollars). En outre, un crédit est prévu pour l'entretien du matériel de l'atelier de mécanique pour les ascenseurs, compresseurs, crics hydrauliques, appareillage de peinture au pistolet et machines pour le changement des pneus, pour que ce matériel soit conforme aux règles de sécurité et de santé applicables à la mission (3 000 dollars).

65. *Matériel d'épuration de l'eau*. Un crédit est prévu pour l'achat de trois éléments filtrants (40 dollars) pour chacun des 44 équipements d'épuration de l'eau (5 300 dollars).

10. Fournitures et services

a) *Services divers* 97 600

66. *Services de vérification des comptes.* Le crédit de 3 600 dollars correspond à la part revenant à la MONUT dans l'obtention de services de vérification externe des comptes pour la période concernée.

67. *Services informatiques.* Le montant de 3 600 dollars correspond à des services informatiques à raison de 300 dollars par mois. Un montant est également prévu pour l'entretien annuel des logiciels standard tels que : Sun Accounting, Progen payroll, Reality, Lotus notes, Newsfeed, Novell servers et Turkey Transgent (17 500 dollars).

68. *Services de sécurité.* Un montant de 9 600 dollars est prévu pour le recrutement de gardiens de nuit des équipements de la MONUT dans les bases d'opérations des équipes à raison de 50 dollars par base d'opérations par mois, dans 16 bases (9 600 dollars).

69. *Services et traitements médicaux.* Un montant de 10 000 dollars est prévu pour des traitements médicaux, des diagnostics médicaux et des consultations en dehors de l'unité médicale suisse.

70. *Demandes d'indemnisation et règlements.* La MONUT a été victime de plusieurs cambriolages dans ses bases d'opérations. Les observateurs militaires ont été dévalisés alors qu'ils se déplaçaient, lors de leur relève ou de leur affectation, entre le quartier général et les bases d'opérations des équipes. De ce fait, un montant de 2 500 dollars a été inscrit pour indemniser le personnel et les observateurs militaires en cas de perte de leurs effets personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

71. *Dépenses de représentation.* Le montant indiqué est destiné au Représentant spécial du Secrétaire général dans le cadre du maintien de la paix.

72. *Autres services divers.* Un montant de 19 600 dollars est inscrit pour couvrir les commissions bancaires, à raison de 700 dollars par mois, sur la base de l'expérience passée (8 400 dollars), ainsi que pour le développement des pellicules (200 dollars). Un montant est également prévu pour l'évacuation des ordures du quartier général et des bases d'opérations des équipes (4 000 dollars), pour les services de nettoyage (5 000 dollars) et pour la location d'engins de terrassement tels que bouteurs et grues pour le chargement et le déchargement de conteneurs (2 000 dollars).

b) *Fournitures diverses* 145 700

73. *Papeterie et fournitures de bureau.* Un montant de 14 400 dollars est inscrit pour l'achat de fournitures de papeterie et de bureau, telles que les bandes, cartouches pour l'entretien de routine des bases de données d'importance critique, disquettes, rubans, encres, etc., à raison de 15 dollars par personne par mois pour 48 civils et 32 militaires au quartier général.

74. *Fournitures médicales.* Un montant de 63 800 dollars est inscrit à cette rubrique pour l'achat de fournitures médicales à raison de 28 dollars par personne par mois, pour 122 observateurs militaires, 2 contrôleurs de la police civile et 68 fonctionnaires internationaux civils.

75. *Fournitures sanitaires et de nettoyage.* Un crédit de 10 800 dollars est inscrit à ce titre, à raison de 900 dollars par mois.

76. *Abonnements.* Ce crédit doit permettre de souscrire des abonnements à des journaux internationaux, magazines, actualités sur Internet, à raison de 600 dollars par mois (7 200

dollars), ainsi que pour l'acquisition de la base de données Jeppesens (1 700 dollars) et diverses publications sur l'aviation (500 dollars).

77. *Fournitures électriques.* Un montant de 22 100 dollars permettra d'acquérir les fournitures électriques destinées aux bases d'opérations des équipes d'appui et au quartier général : 200 dollars par mois pour les fournitures électriques du quartier général de la MONUT et de l'annexe du quartier général (4 800 dollars); 80 dollars par base d'opérations par mois, pour les 18 bases (17 300 dollars).

78. *Accessoires d'uniforme, drapeaux et autocollants.* Les dépenses destinées à ces accessoires réglementaires de l'ONU, pour les 120 militaires à raison de 35 dollars par observateur militaire (4 200 dollars) et les uniformes de 16 officiers du Service mobile, à raison de 1 000 dollars par personne par an, seront couverts par ce crédit de 16 000 dollars.

79. *Fournitures pour la défense des périmètres.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

80. *Cartes opérationnelles.* Un montant de 2 000 dollars est prévu pour l'achat de 20 séries de cartes, à raison de 100 dollars par série, pour le remplacement de ces cartes à mesure qu'elles s'usent.

81. *Intendance et magasins.* Un crédit de 3 000 dollars est prévu pour l'achat de fournitures diverses telles que cadenas, caisses d'archives, matériaux d'emballage, en raison de l'augmentation du nombre des bases d'opérations et des bureaux.

11. Fournitures et services liés aux élections

82. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

12. Programmes d'information 100 900

83. *Matériel.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

84. *Fournitures et accessoires.* Un montant de 900 dollars est prévu pour l'achat de matériel et de fournitures destinés au bureau de l'information.

85. *Services contractuels.* Un montant de 50 000 dollars est prévu pour le recrutement de photographes, de dessinateurs et de consultants locaux qui aideront à produire des émissions de radio et de télévision ainsi que des brochures.

86. *Dépenses de production du Département de l'information.* Un montant de 50 000 dollars est prévu pour les frais supplémentaires de production, notamment un bulletin de la MONUT en trois langues (anglais, russe et tadjik), pour des articles, pour des émissions de radio et de télévision, pour des brochures sur divers aspects des activités de la MONUT, de la présence des Nations Unies au Tadjikistan et du processus de paix; des affiches illustrant l'action d'édification de la paix seront également produites.

13. Programmes de formation —

87. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

14. Programmes de déminage —

88. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

15. Aide au désarmement et à la démobilisation/Unité de sécurité commune

89. *Unité de sécurité commune.* Un crédit de 1 208 100 dollars est prévu pour l'Unité de sécurité commune, qui est composée de 240 militaires (120 fournis par le Gouvernement et 120 par l'opposition) qui assureront la sécurité du personnel de la MONUT.

a) *Réadaptation et réinsertion des démobilisés* 332 100

90. *Consultants.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

91. *Voyage des consultants.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

92. *Matériel de formation.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

93. *Supports pédagogiques.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

94. *Services divers.* Un crédit est prévu pour l'Unité de sécurité commune, comme suit : location de 41 véhicules à raison de 350 dollars par mois (172 200 dollars) et pour 30 litres de carburant à 0,25 dollar par litre, par jour (112 200 dollars); fournitures médicales à raison de 5 dollars par personne par mois (14 400 dollars); accessoires d'uniformes réglementaires à raison de 3,60 dollars par personne (900 dollars) et services de neuf interprètes à raison de 300 dollars par mois (32 400 dollars).

95. *Aide aux démobilisés.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

b) *Fournitures de vivres (y compris les frais de transport et de distribution)* 876 000

96. *Rations.* Un crédit de 876 000 dollars est destiné à des rations à raison de 10 dollars par jour (9 dollars pour l'alimentation et 1 dollar pour l'eau en bouteille).

97. *Transports.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

16. Fret aérien et de surface 10 000

98. *Transport du matériel des contingents.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

99. *Transport aérien et militaire.* Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique.

100. *Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées.* Un crédit de 10 000 dollars a été prévu pour le fret et le camionnage.

17. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi —

101. Aucun crédit n'a été ouvert à ce titre étant donné que le budget de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi est présenté séparément à l'Assemblée générale.

18. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix —

102. Aucun crédit n'a été ouvert à cette rubrique étant donné que le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix est présenté séparément à l'Assemblée générale.

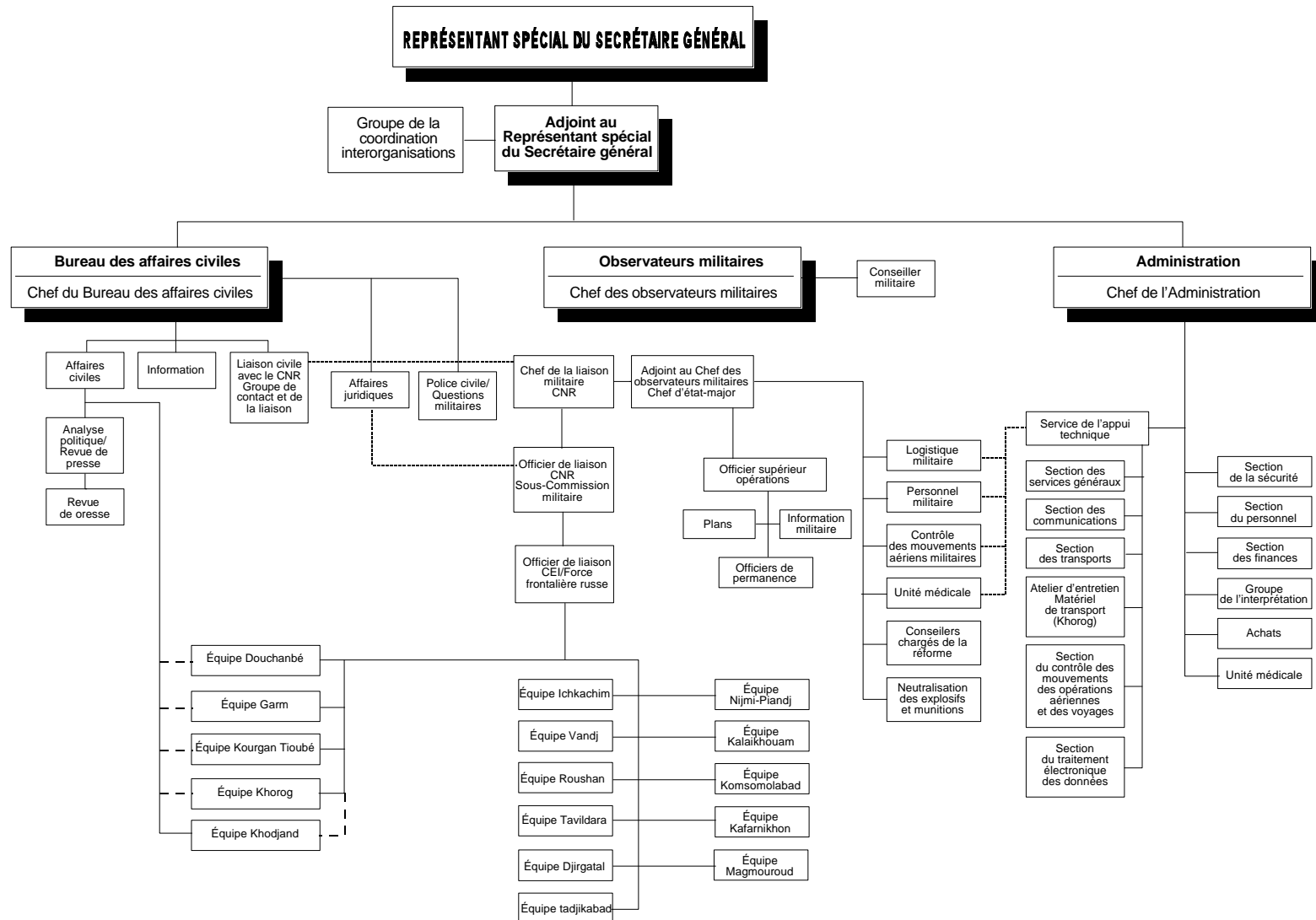
19. Contributions du personnel 1 284 000

103. Les dépenses de personnel sont indiquées en chiffres nets sous la rubrique 2 b). Les montants additionnels demandés à cette rubrique représentent la différence entre les traitements bruts et les traitements nets, c'est-à-dire le montant de la contribution du personnel à laquelle les fonctionnaires de l'ONU sont assujettis conformément au Statut du personnel de l'Organisation.

20. Recettes provenant des contributions du personnel (1 284 000)

104. Les montants demandés au titre des contributions du personnel, inscrits à la rubrique budgétaire 19, viennent ici en déduction car les recettes provenant de ces contributions sont versées au Fonds d'égalisation des impôts établis par l'Assemblée générale par sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1995. Les États Membres sont remboursés par prélèvement sur ce fonds à proportion de leur contribution au budget de la MONUT.

Annexe III Organigramme



Annexe IV

Tableau des effectifs actuels et proposés

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux					Personnel contractuel	VNU	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	1re classe	Autres classes	Services de sécurité	Total				Agents locaux
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																		
Actuels	—	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Proposés	—	1	—	—	—	—	1	—	2	—	—	1	—	1	3	—	—	6
Bureau de l'Adjoint au Représentant spécial du Secrétaire général																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	4	—	—	4
Bureau des affaires civiles																		
Actuels	—	—	—	—	1	2	1	—	4	—	—	—	—	—	5	—	—	9
Proposés	—	—	—	1	2	3	2	1	9	—	—	3	—	3	10	—	—	22
Groupe de la coordination interorganisations																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Division des élections																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Section de l'information																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	3
Bases d'opérations																		
Actuels	—	—	—	—	—	5	1	—	6	—	—	—	—	—	—	—	—	6
Proposés	—	—	—	—	—	5	—	—	5	—	—	—	—	—	2	—	—	7
Bureau du Chef des observateurs militaires																		
Actuels	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	1	—	—	3
Proposés	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Bureau du Chef de l'administration																		
Actuels	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Proposés	—	—	—	—	1	1	1	—	3	—	—	1	—	1	2	—	—	6
Service d'appui technique																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	1	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	—	2
Unité médicale																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	2

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Services généraux				Agents locaux	Personnel contractuel	VNU	Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile	Ire classe	Autres classes	Services de sécurité					Total
Section de la sécurité																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	2	6	—	—	8
Proposés	—	—	—	—	—	1	—	1	2	—	—	—	4	4	11	—	—	17
Section du personnel																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Proposés	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	2	—	—	4
Section des finances																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	1	—	—	3
Proposés	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	1	—	1	5	—	—	8
Section des achats																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	1
Proposés	—	—	—	—	—	1	—	—	1	—	—	1	—	1	3	—	—	5
Section des services généraux																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	1	1	—	—	2
Proposés	—	—	—	—	—	1	—	—	1	3	—	—	—	3	8	—	—	12
Section des transports																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	—	—	2	8	—	—	10
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	5	—	—	—	5	21	—	—	26
Section des transmissions																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	—	—	3	1	—	—	4
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	—	—	7	7	—	—	14
Section du contrôle des mouvements, des opérations aériennes et des voyages																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	—	—	—	2	—	—	4
Section du traitement électronique des données																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	2	—	2	2	—	—	5
Gestion des bâtiments et des infrastructures																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Proposés	—	—	—	—	—	—	1	—	1	1	—	—	—	1	14	—	—	16
Groupe de l'interprétation																		
Actuels	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	12	—	—	12
Proposés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	39	—	—	40
Total																		
Actuels	—	1	—	1	2	7	2	—	13	8	—	3	2	13	40	—	—	66
Proposés	—	1	—	2	4	16	11	2	36	16	—	12	4	32	143	—	—	211

Annexe V

Ressources disponibles et dépenses de fonctionnement pour la période du 16 décembre 1994 au 30 juin 1998

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant brut</i>	<i>Montant net</i>
A. État récapitulatif des ressources		
1. <i>Ressources</i>		
<i>Crédits ouverts</i>		
Du 16 décembre 1994 au 26 avril 1995 (résolution 49/240)	3 251 200	3 123 600
Du 27 avril 1995 au 30 juin 1996 (résolution 49/240)	10 044 200	9 547 000
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997 (résolution 50/238)	7 478 900	6 971 600
Du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 (résolution 51/237)	8 275 700	7 721 300
Contributions volontaires en nature	70 537	70 537
Total, rubrique 1	29 120 537	27 434 037
2. <i>Dépenses de fonctionnement</i>		
<i>Montant des dépenses</i>		
Du 16 décembre 1994 au 16 juin 1995	3 590 000	3 431 700
Du 17 juin 1995 au 15 décembre 1995	2 756 400	2 688 600
Du 16 décembre 1995 au 30 juin 1996	3 584 700	3 387 400
Du 1er juillet 1996 au 30 juin 1997	5 971 000	5 667 300
Du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	8 275 700	7 721 300
Contributions volontaires en nature	70 537	70 537
Total, rubrique 2	24 248 337	22 966 837
3. <i>Montants portés au crédit des États Membres</i>		
(Décision 50/450)	378 600	373 800
(Résolution 51/237)	1 548 000	1 402 800
(Résolution 51/237)	1 312 200	1 260 800
Total, rubrique 3	3 238 800	3 037 400
4. <i>Solde inutilisé</i> (rubrique 1 moins rubriques 2 et 3)		
	1 633 400	1 429 800
B. Situation de trésorerie		
1. <i>Recettes</i>		
Contributions réglées	22 132 497	22 132 497
Contributions volontaires en nature	70 537	70 537
Contributions volontaires en espèces	—	—
Intérêts créditeurs	354 000	354 000
Recettes diverses	19 000	19 000
Total, rubrique 1	22 576 034	22 576 034
2. <i>À déduire : dépenses totales de fonctionnement</i> (Total, rubrique 2)		
	24 248 337	22 966 837
3. <i>Déficit d'exploitation prévu</i> (rubrique 1 moins rubrique 2)		
	(1 672 303)	(390 803)

Annexe VI

Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

A. Contributions volontaires reçues en nature

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>
Suisse	Fournitures médicales	70 537

B. Fonds d'affectation spéciale

	<i>Montant versé</i>	<i>Contribution annoncée</i>
Fonds d'affectation spéciale pour faciliter l'exécution de l'Accord de cessez-le-feu temporaire et de cessation des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays pendant la durée des pourparlers		
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	54 224	
États-Unis d'Amérique	67 000 ^a	
Total	121 224	—

^a Contribution sous forme de lettre de crédit.